

PROCES VERBAL DE LA SEANCE N°2026-05 DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 3 JUIN 2026 à 20H30

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12, Excusés : 2, Absent : 1
Pouvoir : 0, Votants : 12

L'an deux mille vingt-six, le mercredi trois juin, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Montlainsia, légalement convoqué le 28/05/2026, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de **M. Rémy BUNOD, Maire.**

Présents : Corinne BOEGLI, Rémy BUNOD, Patrick CHARNAY, Nicolas DUPUIS, Christelle FILLOD, Clément FILLOD, Elodie GALVEZ, Fabienne GIBAUD, Anne GUEDJ-LAHCEM, Sylvie JANOD, Florian ROUSSEL, Nicole VELON.

Excusés : Romuald GUYENET, Christian MUTIN.

Absent : Olivier GATTO.

Secrétaire de séance : Nicole VELON

APPROBATION PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MAI 2026

I – EMPRUNT POUR TRAVAUX RENOVATION DE L'ANCIENNE CURE DE MONTAGNA

Délibération n° 2026-06-02-01 : Souscription d'un emprunt

Etat des lieux des emprunts actuels : un seul emprunt se terminant fin 2027

Pour un emprunt de 200 000 € sur 10 ans

BANQUE POPULAIRE	CREDIT AGRICOLE	AFL (Banque des collectivités locales)
3.53 %	4.34 %	3.69 %

Trimestrielle Soit 40 trimestres			
1 ^{ère} échéance : 6 765.00 € Dernière échéance : 5 044.13 €	Echéance constante : 5 956.12 €	Echéance constante : 6 189.89 €	1 ^{ère} échéance : 6 765.00 € Dernière échéance : 5 044.13 €
Amortissement fixe du capital			Amortissement fixe du capital
Frais de dossier : 240 €		Frais de dossier : 300 €	Apport en capital de 1 000 €

Pour un emprunt de 200 000 € sur 15 ans

BANQUE POPULAIRE		CREDIT AGRICOLE	AFL (Banque des collectivités locales)
3.79 %		4.42 %	3.93 %
Trimestrielle Soit 60 trimestres			
1 ^{ère} échéance : 5 228.33 € Dernière échéance : 3 365.12 €	Echéance constante : 4 385.48 €	Echéance constante : 4 577.28 €	Echéance constante : 4 427.69 €
Amortissement fixe du capital			
Frais de dossier : 240 €		Frais de dossier : 300 €	Apport en capital de 1 000 €

M le Maire rappelle la nécessité pour la commune de souscrire un emprunt pour financer les travaux de rénovation de l'ancienne cure de Montagna le Templier.

Au vu du tableau d'analyse des offres présentées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : 0 Contre, 1 Abstention, 11 Pour

DECIDE de conclure un contrat de prêt avec la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : Travaux de rénovation de l'ancienne de cure de Montagna le Templier
- Montant du capital emprunté : 200 000 €
- Durée d'amortissement : 10 ans
- Taux : 3.53 % fixe
- Montant total des intérêts : 38 244.80 €
- Montant de l'échéance : 5 956.12 €
- Mode d'amortissement : échéance constante
- Montant des frais de dossier : 240 €
- Périodicité retenue : trimestrielle

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif au contrat de prêt décrit ci-dessous

II – Désignation à la Commission de Contrôle des Listes Electorales

Délégués de la commune : JANOD Sylvie titulaire
GUEDJ-LAHCEM Anne, suppléante

Délégués de l'administration : FILLIOD Bernard, titulaire
DRAPIER Christophe, suppléant

Délégués du TJ : Claude ROPOSTE, titulaire
CHARNAY Isabelle, suppléant

III– ACHAT BOIS DE CHAUFFAGE

Délibération n° 2026-06-02-02 : Achat bois de chauffage

Monsieur le Maire précise que cet achat servira au chauffage de l'église de Montagna.

M. Le Maire informe que la commune a acheté un stère de bois à M. Pascal ESSEIVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de verser la somme de 50,00 € (Cinquante euros) à M. Pascal ESSEIVA pour l'achat d'un stère de bois.
- Charge M. Le Maire de mandater cette somme à l'intéressé.

Questions diverses :

SICTOM : Suite au courrier reçu en mairie par le SICTOM pour le contrôle du tri sur la commune. Le Conseil Municipal propose une rencontre avec les usagers afin de les sensibiliser sur le tri.

Changements d'ordinateurs : un poste informatique vieillissant et un poste informatique endommagé nécessitent le besoin de renouveler le matériel.

Un riverain de Montagna le Templier signale un écoulement d'eau boueuse par temps de pluie dans sa cour. Le nécessaire sera fait pour remédier, en partie, au problème.

Vente de brioches par l'APEI semaine du 5 octobre. Elles sont commandées.

Défibrillateur : le Conseil Municipal demande une formation publique pour l'utilisation des défibrillateurs.

Une conseillère municipale signale un problème d'odeur sur un poteau d'éclairage public, à proximité de son habitation, dû à la fonte du goudron lors des fortes chaleur.

Le Maire, Rémy BUNOD

La secrétaire de séance, Nicole VELON

